



S E R M O N

VINGTIEME

Sur I. Iean III. v. 14. & 15.

*En ce que nous aimons les freres , nous sa-
uons que nous sommes transferés de la
mort à la vie : qui n'aime point son fre-
re il demeure en la mort. Quiconque
hait son frere est meurtrier : & vous
sçauiez que nul meurtrier n'a la vie
eternelle demeurante en soi.*

IL y a deux choses , mes
freres , lesquelles estans
conjointes donnent au fi-
dele son entiere consola-
tion & la pleine paix de sa
conscience ; l'une est la meditation de
la charité par laquelle Dieu a liuré son
propre Fils à la mort, pour nous donner
la vie : & l'autre, le sentiment que nous
auons dedans nos cœurs d'auoir creu
en ce Fils de Dieu & d'auoir esté trans-
ferés de la mort à la vie. La premiere

re.

regarde la merueille du moyen par lequel Dieu a voulu que le salut nous fust mérité, ass. la mort de son Fils : & la seconde regarde l'application qui nous en est faite , & la douceur du sentiment que nous en auons. Le Sacrement, pour la celebration duquel nous sommes assemblés , nous propose l'une & l'autre, & le texte que nous venons de vous lire, particulièrement la seconde. Car le Sacrement par des signes visibles nous propose premierement le sacrifice , auquel Iesus Christ , pour expier nos péchés & nous acquérir la vie, a livré son corps à la mort & a répandu son sang en la croix. En second lieu, ce que le pain nous est donné à manger & le vin à boire, nous montre l'application que nous devons faire à nos âmes du bénéfice de Iesus Christ , & les délices qui nous viennent de savourer combien Dieu est bon. Et quant au texte que nous vous auons leu , selon la suite de l'exposition ordinaire que nous vous donnons de la premiere Epistre de S. Jean , il nous propose le moyen par lequel nous sçachions & sentions au dedans de nos âmes que nous auons esté

rendus vrayement participans de la vie que Iesus Christ nostre Seigneur nous a acquise ; S. Iean y disant, *En ce que nous aimons les freres, nous sçauons que nous sommes transferés de la mort à la vie : qui n'aime point son frere il demeure en la mort. Quiconque hait son frere est meurtrier : & vous sçauiez que nul meurtrier n'a la vie eternelle demeurante en soi.*

Ci-deuant nous auons fait voir que tout ce chapitre est vne contexture & vne enchainure d'argumens à sainteté & charité. Et comme nous vous les auons remarqués & exposés distinctement és versets precedens, aussi maintenant és paroles que nous auons leuës, nous en considererons vn tres-notable pris du bien qui nous viendra de la charité, assau. que nous sçaurons que nous sommes transferés de la mort à la vie : Ce que saint Iean esclaircit par l'opposition du contraire ; entant que celui qui hait son frere est en la mort & est meurtrier, & nul meurtrier n'a la vie demeurante en lui. Or ce n'est pas, mes freres, vn foible motif à aimer nos freres que celui que nous propose l'Apostre. Car si nous auons tant de sujet de desi-

desirer de viure avec Dieu à iamais, & si les frayeurs d'une mort eternelle sont si grieues & insupportables; (vne telle mort estant l'extreme misere, selon que la vie eternelle est le souuerain bonheur) combien nous doit estre recommandable la chose par laquelle nous aurons le sentiment & la certitude de la felicité eternelle? Aussi l'Ecriture appelle ce sentiment là vne joye *in-*^{1. Pier. 1.}
narrable & glorieuse, & vne *paix qui sur-*^{Philip. 4.}
passe tout entendement. Et certes puis que la frayeur d'une mort eternelle est comme l'enfer mesme dedans la conscience, à l'opposite le sentiment de nostre salut est comme le Paradis & le Royaume de Dieu mesme, l'Apostre disant, Rom. 14. que *le royaume de Dieu est justice, paix & ioye par le S. Esprit*. Et le Prophete Dauid, apres que ses os eurent esté brisés par le sentiment du courroux de Dieu contre ses pechés, constitue la felicité au sentiment de cette paix de Dieu, disant, *O que bienheureux est celui duquel la transgression est quittee, & duquel le peché est couuert*. C'est cette paix qui est le baume de l'ame en tous ses ennuis: car, en regardant la face

de Dieu appaisée, elle prend assurance contre toutes les adversités, & va iusques à se glorifier és tribulations par l'esperance de la gloire de Dieu. Quiconque donques estime & prise vn si grand bien, qu'il recognoisse combien est excellente & necessaire la charité au moyen de laquelle nous l'obtenons. Partant voyons ici deux choses,

1. Le benefice d'estre transferés de la mort à la vie.
2. La cognoissance que nous en auons.

I. POINCT.

Quant au benefice, c'est celui de nostre redemption : car nous estions en la mort, voire en la mort spirituelle & eternelle par le peché & par l'ire de Dieu : & nostre salut, en vn mot, consiste en la vie eternelle. Le merite & le prix par lequel ce benefice nous a esté acquis est la mort de Iesus Christ le Fils de Dieu. Car tous les hommes estans en la mort par le peché, il faillloit vne rançon de prix infini pour les en racheter. Et n'y auoit que le Fils qui estoit vray Dieu avec le Pere, & la source de vie qui

qui peult satisfaire à la iustice de Dieu & nous retirer des abysses de mort où nous nous trouuions, estans tous de nature enfans d'ire. Dieu donques ayant tellement aimé le monde qu'il a liuré son Fils à la mort, afin que quiconque croit en lui ne perisse point, mais ait vie *eternelle* : sur cette satisfaction de son Fils transporte les croyans de la mort à la vie, & de la puissance des tenebres au royaume de la merueilleuse lumiere. Or il fait cela par deux actes, l'un est l'imputation du sang de son Fils & de son obeissance, au moyen de laquelle il nous pardonne les offenses qui nous tenoyent en la mort & nous donne droit à la vie *eternelle* & au royaume celeste. Car l'obeissance de Iesus Christ est expiatoire des pechés, & merite du royaume des Cieux. De sorte que le pecheur qui recourt à Iesus Christ par la foi d'un cœur repentant, estant reuestu de l'obeissance de Iesus Christ, est par cela absous de tous pechés & mis en estat d'enfant & d'heritier de Dieu : selon que dit saint Iean qu'à ceux qui ont creu en Iesus Christ leur *Iean 1.* a esté donné le droit d'estre faits enfans de

Dieu. Et c'est cet acte de Dieu imputant l'obeissance de Iesus Christ aux croyans, pour lequel Iesus Christ dit,

Rom. 5.

Qui croit en moy a la vie eternelle, & ne viendra point en condamnation, mais est passé de la mort à la vie. Et saint Paul, que

Rom. 3.

Dieu a ordonné Iesus Christ pour propitiatoire par la foy en son sang, que nous sommes iustificiés en son sang, que comme par

Rom. 5.

la desobeissance d'un seul nous avions esté constitués pecheurs, aussi par l'obeissance d'un seul nous sommes constitués iustes, que

la mort ayant regné par la desobeissance d'un seul, ceux qui reçoivent l'abondance de grace & du don de iustice, regneront en vie par un seul, assauoir par Iesus Christ. En somme

Rom. 6.

que le gage du peché c'est la mort, mais le don de Dieu est vie eternelle par Iesus Christ nostre Seigneur. Car Iesus Christ ayant comparu deuant Dieu comme pleige de tous ceux qui croiroient en luy, l'homme venant à croire, la satisfaction du pleige luy est allouée, & par elle il a droit à la vie.

L'autre acte, par lequel Dieu nous transfere de la mort à la vie, est la regeneration de nos ames & leur sanctification par le saint Esprit, entant que

Dieu

Dieu, en allouant l'obeissance de Iesus
Christ au croyant, verse en mesme
temps son S. Esprit en lui, changeant les
vieilles qualités de son ame en des
nouvelles & habitudes d'amour & de
sainte de Dieu, & de iustice & sainte-

Or les tenebres d'ignorance en l'en-
dement & la corruption du peché
gnât dedans les cœurs, sont vne mort
sidente en nous, & vne extinction de
vie de Dieu; dont l'Escripture dit, que

nous estions morts en nos pechés, & appel- Eph. 2.

les pechés œuvres mortes. Dieu donc Heb. 9.

renouelant & regenerant nos ames

par son Esprit en sapience & en sancti-

fication, y establit vne vie spirituelle &

quie. Et c'est ce transport de la mort

à la vie par la regeneration, dont l'Apo-

tre parle, Ephes. 2. quand il dit, que lors

que nous estions morts en nos fautes & pe-

chés, Dieu nous a vivifiés ensemble avec Iesus

Christ & nous a résuscités ensemble avec lui.

Et Rom. 6. que *si nous sommes faits vne mes-*

me plante avec lui à la conformité de sa mort,

nous le serons aussi à la conformité de sa re-

rection: que donc nous n'appliquions

point nos membres pour estre instru-

mens d'iniquité à peché; mais que nous

LLI

898 Sermon Vingtieme,

*nous appliquions à Dieu, comme de
morts estans faits viuans. De sorte qu'on
peut dire du pecheur conuerti de ses
pechés & de ses vices à iustice & sainte-
té, ce que le pere de l'enfant prodigue
Luo 16. dit de son fils venu à repentance ; Ce
mien fils estoit mort, & il est retourné à vie.*

II. P O I N C T.

Tels estans les actes de Dieu, par les-
quels nous sommes transferés de la
mort à la vie ; Voyons maintenant
comment nous sçauons que nous auons
ce bien-là. Dieu, mes freres, ne nous
cache point nostre bonheur. En nous
receuant à merci, il nous fait comme le
pere de l'enfant prodigue, qui embrassa
son fils & le baïsa. Ces embrassemens &
ces baisers du Pere celeste sont sa dile-
ction qu'il espend en nos cœurs par le saint
Esprit, & le tesmoignage qu'il nous
rend interieurement que nous sommes
ses enfans, selon que l'Apostre dit, Gal.
4. que pour ce que nous sommes enfans
Dieu a enuoyé l'Esprit de son Fils en nos
cœurs criant Abba Pere : & Rom. 8. que
nous n'auons pas receu un esprit de seruitude,
pour estre derechef en crainte, mais un Esprit
d'ado-

d'adoption, lequel rend tesmoignage à nos esprits que nous sommes enfans de Dieu.

Aussi cet Esprit est appelé l'arrhe de l'héritage, & le seau de Dieu en nous. Or l'ar- Ephes. 1.
Ephes. 4.

rhé & le seau sont pour asseurer de la chose pour laquelle on les donne. Aussi la foy par laquelle nous receuons le bien d'estre transferés de la mort à la vie, n'est pas comme plusieurs fonctions de la vie animale qui se font en nous sans que nous y pensions & en sentions rien : comme pour exemple la digestion se fait dedans nous, & le sang se forme dans le foye, & est porté par les veines es diuerses parties du corps, sans que nous y pensions. Mais les fonctions & actions morales qui se font par la lumiere de l'entendement & de la volonté, nous les sçauons & sentons. Or entre les fonctions morales, les fonctions de la vie spirituelle sont les plus excellentes, & par consequent celles que nous sçauons & cognoissons entre toutes. Et si l'homme fait reflection sur ses actions faites par la lumiere de la raison, beaucoup plus la fait-il sur les actions de sapience & d'intelligence qui sont de la lumiere celeste de l'Esprit de Dieu.



Quand il croit, il iuge & ſent qu'il croit: car comment pourroit-il recourir au throne de la grace de Dieu en Ieſ. Chriſt ſans ſçauoir qu'il y recourt ? Comment pourroit-il eſtre affligé & auoir le cœur briſé par le deſplaiſir d'auoir offenſé Dieu, ſans en auoir la cognoiſſance & le ſentiment ? C'eſt pourquoi l'Eſcriture propoſe le fidele ſçachant & cognoiſſant les actes de ſa foy : *Je ſçai cela*, dit Dauid, Pl. 56. que Dieu eſt pour moi.

Iob 19. 25. Iob, Je ſçai que mon Redempteur eſt viuant.

2. Tim. 1. 12. S. Paul, Je ſçai à qui i'ay creu, & ſuis perſuadé qu'il eſt puiffant pour garder mon depoſt.

Et *2. Corinth. 5. Nous ſçauons que ſi noſtre loge de cette habitation terreſtre eſt deſtruite, nous auons une maiſon eternelle au ciel qui n'eſt point faite de main.* Auſſi Ieſus

Apoſ. 2. 27. Chriſt dit en l'Apocal. A celui qui vaincra, ie luy donnerai vn caillou blanc, & en ce caillou blanc vn nouveau nom eſcrit, lequel nul ne cognoiſt ſimon celui qui l'a receu. Et noſtre Apoſtre au 5. de cette Epiſtre dit, *Qui croit au Fils de Dieu, il a le teſmoi- gnage de Dieu en ſoy-meſme ; remarquez le teſmoignage de Dieu en ſoy-meſme, dont il adjouſte, Je vous eſcri ces choſes à vous qui croyez au nom du Fils de Dieu, afin que*

que vous sçachiez que vous avez la vie eternelle. Et pource S. Paul, 2. Cor. 13. nous enjoint de faire reflexion sur nostre foy, disant, Examinez-vous vous-mesmes, si vous estes en la foy : Esprounez-vous vous-mesmes ; ne vous reconnoissez-vous point vous-mesmes, assau. que Iesus Christ est en vous.

Nous cognoissons donc les actes de nostre foy, & partant que nous sommes trāsferés de la mort à la vie. Mais comment reconnoissons-nous & serons-nous asseurés que nous ne nous trompons point ? *Si nous aimons nos freres*, dit ici S. Iean. C'est, mes freres, qu'une foy morte, par l'amour charnel que nous nous portons à nous mesmes, passe souvent dans nos esprits pour vne vraye & viue foy ; & l'homme, en se flattant, prend souvent vne securité charnelle de la grace & misericorde de Dieu pour vne confiance filiale ; & nous prenons par fois vne cognoissance sans efficace, & qui consiste en vne simple theorie & oisive contemplation, ou qui ne donne à nos volontés & à nos cœurs que des inclinations legeres & superficielles à nostre deuoir, pour la vraye

cognoissance de Iesus Christ. Au lieu que celle-ci est vne impression puissante de la verité de l'Evangile, laquelle flechit & determine le cœur à servir Dieu, & y engraue l'amour & la crainte de Dieu; selon que S. Iean a dit au chapitre precedent, *Par cela sçavons nous que nous l'auons cognu, si nous gardons ses commandemens. Qui dit, ie l'ay cognu, & ne garde point ses commandemens, il est menteur, & verité n'est point en lui.* Et saint

Laq. 2. 17. *Iaques, La foy, si elle n'a les œuvres, elle est morte en elle mesme. Tu dis que tu as la foy, & moi les œuvres: Monstre-moi donc ta foy sans tes œuvres; & ie te monstraray ma foy par mes œuvres. Ainsi que le corps sans esprit est mort, aussi la foy qui est sans œuvres est morte. Il faut donc necessairement que nous cognoissions la verité de nostre foy & de l'operation du saint Esprit en nous par ses fruits & ses effets, assau. la sanctification & la charité. Car l'Esprit est vn Saint Esprit, c'est à dire, sanctifiant là où il agit. C'est l'Esprit d'adoption, & partant vn Esprit d'amour & de reuerence filiale portant à l'obeissance de Dieu. Il faut donc qu'il soit discerné dedans nous d'auec nostre propre esprit*

esprit & l'esprit du monde, lequel s'abandonne à la conuoitise de la chair, à la conuoitise des yeux, & à l'outrecuidance de la vie: selon que dit l'Apostre Gal. 5. *Le fruiet de l'Esprit est charité, ioye, paix, esprit patient, benignité, bonté, loyauté, douceur, attrempance.* Là où ces fruits ne s'ont pas, ce n'est pas l'Esprit de Dieu, mais nostre propre esprit charnel & mōdain qui agit. Et ce sont ces effets que l'Apostre nous propose, Rom. 8. quand il dit, *La Loy de l'Esprit de vie qui est en Ies. Christ m'a affranchi de la loy de peché & de mort. Car ceux qui sont selon la chair sont affectionnés aux choses de la chair; mais ceux qui sont selon l'Esprit, aux choses de l'Esprit: & l'affection de la chair est mort, mais l'affection de l'Esprit est vie & paix.*

Or nostre Apostre prend specialement pour la preuue de la verité de la foy par laquelle Dieu nous ait absous & iustificés, & de l'Esprit qui nous ait transférés de la mort à la vie en nous regenerant, *l'amour de nos freres*, c'est à dire la charité. Et si vous demandez pourquoi il prend specialement la charité, puis que toute la sanctification & l'obeissance aux commandemens de Dieu en

general en est la preuve? C'est pour trois raisons : Premièrement, pource que la premiere & la plus naturelle & principale preuve d'une chose se prend de son caractère plus expres & plus excellent. Or puis que la foy a pour son propre object la charité de Dieu qui nous a aimés en son Fils & l'a livré à la mort pour nous, son propre caractère est l'impression qu'elle fait en nos esprits de la beauté admirable de la face de Dieu en charité, pour nous transformer en sa semblance. Car comment est-ce que la foy, qui a tout son recours à la charité de Dieu, & toute sa joye & sa consolation en elle, pourroit (si elle est vraie & sincere) nous laisser sans un vehement desir de cette charité pour l'imiter? Et quant à l'Esprit de Dieu, puis que c'est un Esprit d'amour (car il procede du Pere & du Fils comme leur amour mutuel) il faut que le principal caractère de cet Esprit en nous soit l'amour de Dieu & de nos freres. En second lieu, c'est pource que Dieu en la remission qu'il nous donne de nos pechés, a apposé pour condition subsequente que nous usions de charité

té

ré enuers nos prochains, comme Iesus Christ nous propose en la parabole du Maistre, qui, faisant compte avec ses seruiteurs, quitta à l'un d'eux dix talens; qu'estant auenu que ce seruiteur prit à la gorge un sien compaignon de seruice qui lui deuoit cent deniers, & le mit en prison sans lui vouloir faire aucune grace; le Maistre l'appela & lui dit, *Seruiteur meschant, ie t'ay quitté toute* Matt. 18.
la dette, pour autant que tu m'en as prié: Ne te falloit-il pas aussi auoir pitié de ton compaignon de seruice, ainsi que i'auoye eu pitié de toi? Et alors son maistre courroucé le liura aux sergeans iusqu'à ce qu'il lui eust payé tout ce qui lui estoit deu. A quoi Iesus Christ adjouste, *Ainsi vous en fera aussi vostre Pere celeste, si vous ne pardonnez de cœur chacun à son frere ses fautes.* Et comme Dieu a menacé de ne nous pardonner point si nous ne pardonnons; aussi il a fait expressément ses promesses de grace & misericorde à la charité, ayant dit que *Bien-heureux sont* Matt. 5.
les misericordieux, car misericorde leur sera faite. Il est dit que *charité couurira mul-* 1. Pier. 4. 8
titude de pechés: que condamnation sans 1. aq. 2.
misericorde sera sur celui qui n'aura point

usé de misericorde ; mais aussi que *misericorde se glorifie contre condamnation*, assaueuvers celui qui aura exercé *misericorde*. Et d'autant que Dieu a particulièrement stipulé la charité, il veut qu'au dernier iugement, bien que les hommes seront iugés par toutes leurs œuvres generalement, neantmoins l'examen se face par les œuvres de la charité : ass. si quand il a eu faim & soif, & a esté nud, ou prisonnier, en la personne de ceux qui croient en lui, on lui a donné à manger & à boire, on l'a vestu & visité ; ou si on ne l'a pas fait. La troisieme raison est que la charité est la source de toute justice & sainteté : car si quelqu'un aime son prochain il ne voudra ni entreprendre sur ses biens par injustice & auarice ; ni s'eleuer sur lui par orgueil & fierté ; ni le deprimer & flestrir par mesdisance, ni attenter à son honneur & chasteté par impudicité. Ioignez à cela que bien faire au prochain, sans l'aimer, ne suffit pas, pource que Dieu qui est esprit regarde à la disposition de l'esprit & du cœur qui consiste en amour. Cette amour est comme l'ame de toute la benseficence que nous

nous exerçons enuers nos prochains, sans laquelle nul office ni effect, pour vtile qu'il leur soit, ne peut agreer à Dieu; selon que l'Apostre dit, 1. Cor. 13. *que quand il distribuerait tout son bien à la nourriture des pources, s'il n'a charité, c'est à dire, si cela ne procede d'amour enuers Dieu & le prochain, cela ne lui profite de rien.* Par cela donc nous sçauons que nous sommes transferés de la mort à la vie si nous aimons nos freres.

Or saint Iean esclaircit & amplifie cela par son contraire, quand il adjouste, *Qui n'aime point son frere il demeure en la mort: Quiconque hait son frere est meurtrier, & vous sçavez que nul meurtrier n'a la vie eternelle demeurante en soi.* Les contraires ont des effets & consequences contraires. Donques si celui qui hait son frere demeure en la mort & n'a point la vie eternelle demeurante en soi, il s'ensuit que qui aime son frere est entré en la vie, & a la vie demeurante en soi. Or si la haine qu'on porte au prochain est vne portion de la mort spirituelle, saint Iean monstre puissamment par cela combien nous deuons auoir en horreur la haine du prochain.

Car qu'y a-il de pire & de plus effroyable que la mort spirituelle, qui est la privation de la vie de Dieu, l'impression de la nature & image du Diable, & l'establisement de l'empire du peché & de la mort dans le cœur de l'homme, & l'estat qui precede les flammes eternelles de la gehenne? Or pesons les termes de l'Apostre, *il demeure*, dit-il, *en la mort*; non seulement pource que s'il demeure en cet estat de haine contre son prochain sans se convertir à Dieu, il sera condamné à mort eternelle: mais aussi pource qu'il n'est point encor sorti de la perdition où nous nous trouuons naturellement, & qu'effectiuement dès à present il est dans vne mort spirituelle, n'ayant point en soi l'Esprit de Dieu, lequel est le principe de la vraye vie en nos ames, n'y ayant en l'homme, qui en est destitué, que tenebres d'ombre de mort, & qu'infection de vices & pechés, de mesme qu'en vn corps mort il n'y a que pourriture & orduure. Voire, posé que l'homme qui hait son frere fust d'ailleurs dans quelque pureté & honnesteté; neantmoins si la haine regne en son cœur, ce peché le rend

rend esclau du Diable, & le tient dès à present lié de chaines d'obscurité pour les enfers; tout de mesmes qu'un prisonnier ou esclau qui est attaché par vn bras seulement ou par vne jambe, bien qu'il ait la liberté des autres membres, est en seruitude & captiuité.

Et saint Iean verifie son propos en disant que celui *qui hait son frere est meurtrier*. Où remarquez qu'il ne met aucun milieu entre aimer son frere & le haïr, appelant toute la disposition de nos ames, ou amour, ou haine. Afin que on ne pensast pas dire, Si ie n'aime mon frere, neantmoins ie ne le hai point: i'ay plustost vne indifference pour lui qu'une haine. Cela ne peut auoir lieu enuers nos freres, pource qu'estans vnus ensemble en Iesus Christ, comme membres d'un mesme corps, nous sommes obligés à offices mutuels: or l'indifference est opposée à l'affection de rendre office; & cette affection est necessaire entre les fideles; selon que dit l'Apostre, 1. Corint. 12. *Il n'y a point de division au corps, ains les membres ont un soin mutuel les uns pour les autres: & soit que l'un des membres souffre quelque chose, tous*

les membres souffrent avec lui ; ou soit que l'un des membres soit honoré , tous les membres ensemble s'en esjouissent. Partant là où il y a obligation à communion d'affections & d'assistance , l'indifference, vn refus de deuoirs est vne haine.

Or celui qui hait son frere *est meurtrier*, ass. deuant Dieu, pource que Dieu regarde la transgression de ses commandemens non seulement en l'acte exterieur & en l'extreme degré , mais aussi és actes interieurs de la mauuaise volonté, & és acheminemens. Car on est larron deuant Dieu par les mauuais desirs & les mauuais desseins qu'on a sur le bien du prochain. Et comme on est adultere pour auoir *conuoité vne femme en son cœur*, de mesmes on est meurtrier par la haine & mauuaise volonté. Car Dieu qui est esprit iuge de nous & en prononce selon les dispositions de nos esprits & les mouuemens de nos cœurs. Or vous sçauiez, dit saint Iean, que nul meurtrier n'a la vie eternelle demeurante en lui.

Il dit, *vous sçauiez*, pource que par la Loy, qui estoit fort cognue, le meurtre estoit vn des crimes capitaux & des plus

Mat. 5.

plus execrables à Dieu, & Dieu ne vouloit point qu'il fust espargné ; & la peine de mort estoit absolument decernée à l'encontre. Or s'il faut par les peines politiques ordonnées de Dieu contre le meurtre extérieur, iuger de l'estat spirituel de l'ame laquelle est coupable de meurtre intérieur ; il n'y a doute qu'elle est destituée de la vie de Dieu, & est dedans la condamnation à mort éternelle devant le tribunal de Dieu. Or ici vous direz, Et qui est donc qui ne sera point meurtrier devant Dieu, si toute ésmotion de colere & de haine nous rend meurtriers & nous tient en la mort ? Distinguez, mes freres, distinguez entre vne ésmotion ou acte de haine, d'auec vne habitude de haine. L'habitude est le regne & domination du vice dans l'ame, & consiste en endurcissement du cœur. Or ja n'auienne que nous confondions tout acte & mouuement qui auendra à vne ame fidele, par infirmité, ou par surprise de la chair, dont en suite elle se repent & tasche de n'y pas retomber ; auec l'habitude & le regne du peché. Je di donc que quelques ésmotions & surprises de

haine , desquelles le fidele se desplaist , & dont il tasche de se corriger , ne sont point l'exclusion de la vie eternelle. Dieu iuge bien plus benignement & fauorablement de ses enfans en l'alliance de grace , que de les tenir exclus de la vie & de son amour pour cela. Non, telles surprises n'empescheront pas que Dieu en l'alliance de grace iuge & prononce vne personne aimer son frere & auoir la charité : pource que Dieu regarde non pas à vne surprise , mais à vne volonté endurcie : non à quelque acte dont on se repent apres , mais à ce à quoy on se plaist : non à ce qui est passager, mais à ce qui est permanent.

Et pourtant, mes freres, afin que vous puissiez remporter de nostre texte la ioye que saint Iean propose, il faut que nous distinguions deux sortes de jugement que Dieu fait de nous. L'un selon la rigueur de la Loy , & l'autre selon l'alliance de grace. La Loy ne s'enquiert pas si nous pechons par habitude , ou par surprise : si contre ou selon nos intentions : si c'est par peché regnant en nous, ou par infirmité. Mais elle prononce condamnation absolument

ment contre tout acte qui la transgresse, & reiette tout homme qui commet quelque peché. Mais les fideles ne *sont Rom 6. plus sous la Loy*; Dieu, apres auoir receu de la main de son Fils la satisfaction deuë à sa justice, a traitté vne alliance de grace avec les croyans, en laquelle il les traite comme vn Pere benin les ayant adoptés en son Fils Iesus Christ; & là il accepte leur obeissance, prenant plaisir en leur sincerité, & leur pardonnant les defauts & les manquemens, desquels ils ont de la tristesse & du desplaisir. Car *de telle compassion qu'un Pere ps. 103. est esmeu enuers ses enfans, de telle compassion est esmeu l'Eternel enuers ceux qui le reuerent.* Aussi dit-il en Malach. 3. touchant ceux qui le craignent, *Je leur pardonneray comme un pere pardonne à son fils qui le sert.* Dieu donc agissant enuers eux avec cette benignité, il les repoute ne point pecher, pource qu'ils s'estudient & taschent de ne point pecher: comme nostre Apostre a dit ci-dessus, *que celui qui est né de Dieu ne peche point,* pource que c'est par surprise, par infirmité & contre leur gré qu'ils pechent, dont aussi, la faute estant commise, ils

M M m

en demandent à Dieu pardon & la grace de ne pas retomber. Il les reputé donc aimer leurs freres , pource qu'en effect ils les aiment avec sincerité , & combattent les mouuemens d'enuie, de haine , de colere , d'appetit de vengeance , de mesdisance & d'injustice qui se forment en leurs cœurs. Il agree & reçoit leurs efforts & leur soin serieux & veritable pour l'entier effect. Et ainsi la saincteté & la charité à laquelle vous vous estudiez demeure pour argument certain de vostre salut.

Mais , si vous insistez sur le sujet de vostre crainte , le maintien que , posée la sincerité que j'ay dite, vous trouuerez en elle la preuue certaine de vostre adoption & de vostre salut, pource qu'elle est l'effect & la production du saint Esprit en vous: Or là où le S. Esprit opere & habite , là est le salut & remission des pechés, & là on est passé de la mort à la vie : bien que la chair demeure encor conuoitante contre l'esprit & lui contrariant. Tout de mesmes qu'encor qu'il semblera qu'un homme sera fort foible, neantmoins si vous trouuez que le pouls lui bat , vous estes assurez qu'il vit:

ad.

vit : & comme quand il est iour , bien qu'il y ait des brouillards qui offusquent l'air, vous estes assurez que le Soleil est leué : de mesmes encor qu'il y ait des foibleſſes au poulx & mouuement de la charité, & qu'il y ait des brouillards de conuoitiſes avec la lumiere de l'Eſprit de Dieu en vous , vous ne laiſſez pas de iuger avec certitude par les ſinceres mouuemens & effets de charité que l'Eſprit de Ieſus Chriſt habite en vous & produit en vous vne vie ſpirituelle. Cette lumiere , qui reſplendit en vos ames & qui vous adreſſe à renoncer à vos mauuais deſirs , eſt vne preuue certaine que l'Orient d'enhaut s'eſt leué ſur vous, & que vous estes enfans de lumiere & enfans du iour , & non enfans de la nuit & des tenebres. Or ie vous diray d'où vient qu'en ce ſujet les doutes & les craintes ſe forment en nous. C'eſt que vous conſiderez que pour ſubſiſter deuant le tribunal de Dieu il faut vne parfaite juſtice ; & pourtant, ſentans en vous diuers deſauts , voſtre conſcience vous donne de la frayeur. Mais vous deuez vous ſouuenir que noſtre Apoſtre ne dit pas que ce que vous

aimez vos freres soit *la cause* qui vous transfere de la mort à la vie, & la iustice qui vous face subsister irreprehensibles deuant le tribunal de Dieu. C'est le sang de Iesus Christ qui est cette iustice là : il enseigne seulement que la charité que vous exercez vous fait cognoistre que vous estes transferés de la mort à la vie, & vous fait iuger que le sang de Iesus Christ vous est alloué pour vous purger de tout peché. Or il y a grande difference entre la cause du salut, & ce qui nous donne cognoissance de ce salut, & en est vne preuue, vne marque & vn effect. La cause ne peut estre sinon vne justice tres-parfaite : mais vne saincteté imparfaite & defectueuse (moyennant que sincere & veritable, & non d'hypocrisie & feintise) peut bien estre vne preuue & marque certaine du don que Dieu nous a fait de la parfaite iustice de son Fils, & de la grace dōt il nous allouë son sang en absolution & remission de tous pechés. Et cela a esté ainsi dispensé de Dieu afin que nous eussions tousiours à nous humilier deuant Dieu en lui confessant nos pechés, & recourant au sang de son Fils

com-

comme à nostre justice deuant sa face.

Mais quant à vous qui viuez sans charité, desquels toutes les pensees & les affections sont à vos interests particuliers, & laissez regner en vos cœurs l'auarice & l'injustice, l'enuie, la haine & l'appetit de vengeance, & n'avez nul soin de subvenir aux affligés : & qui, si vous faites quelque bien, ce n'est que casuellement & par accident ; n'ayans rien de ferme & constant pour bien faire à vos prochains ; vous estes en la mort ; l'habitude du vice qui est en toute sa force & sa vigueur en vos ames, verifie que vous estes serfs du peché & de Satan. Et pourtant il faut que vous vous resveilliez à bon escient, pour sortir des pieges de la mort & du Diable dans lesquels vous vous trouués. Il faut que vous purifiez vos cœurs & que vous vous conuertissiez de vostre mauuais train pour vous porter à charité, si vous voulez entrer en la vie, & auoir certitude d'y estre entrés.

Et quant à vous, fideles, ausquels nous donnons l'assurance de vostre paix avec Dieu & de vostre salut, nonobstant vos defauts, sçachez que c'est à condi-

M M m 3

tion que vous taschiez encor de corriger vos defauts , & que vous en foyez desplaifans : car si vous vous y plaifiez, & les entreteniez volontairement, vous n'aurez pas la sincerité de l'amour de Dieu & du prochain, laquelle nous presupposons en vous. Partant il faut que nous tendions à la perfection de la charité, comme à nostre but & à l'estat que nous obtiendrons dans le ciel, selon que l'Apostre, Ephes. i. dit que Dieu *nous a élus en Iesus Christ avant la fondation du monde, afin que nous fussions saints & irreprehensibles deuant lui en charité.*

DOCTRINES & APPLICATION.

Et voila, mes freres, quant à l'explication de nostre texte ; recueillons-en maintenant des doctrines, & nous en faisons application.

Ce texte nous a proposé deux choses ; l'une, le benefice, ass. d'estre transférés de la mort à la vie : & l'autre, la cognoissance & certitude que nous auons d'en estre participans, assau. si nous aimons nos freres. Quant au benefice, il contient le mystere de la Pasque, de laquelle nous continuons ce iourd'hui la
ce-

celebration. Ce qu'on a traduit *nous sommes transferés* de la mort à la vie, en l'original est *nous sommes passés* de la mort à la vie : & est le même mot qui est employé en S. Iean chap. 5. quand Iesus Christ dit, En verité, en verité ie vous di que celui qui oit ma parole & croit en celui qui m'a enuoyé, a la vie eternelle & ne viendra point en condamnation, mais *est passé* de la mort à la vie. Or tous les passages salutaires que l'Euangile nous propose regardent la Pasque ancienne comme leur figure & leur ombre. Car *pasque* est vn mot Hebreu qui signifie *passage* ; à cause du passage que les premier-nés d'Israel firent de mort à vie, lors que l'Ange destructeur passa par dessus les maisons dont les portes (en leurs posteaux & au sur-sueil) estoient marquees du sang de l'Agneau. Car tous les premier-nés qui estoient en Egypte deuoient estre mis à mort : & ceux d'Israel y eussent esté compris sans le sang de l'Agneau ; tellement qu'au moment que l'Ange passa par dessus les maisons où il voyoit le sang, les premier-nés qui estoient dedans, estans exemptés du coup qu'ils

auoyent à recevoir, *passerent de la mort à la vie* ; par vn passage semblable à celui d'Isaac, lequel estant sous le glaïue de son pere, & vn Ange venant en vn moment arrester la main d'Abraham, passa de la mort à la vie. Et bien que ce passage regardast premierement les premier-nés, il regardoit aussi le passage que tout le peuple d'Israel faisoit d'Egypte en Canaan, de seruitude en liberté : car cela aussi estoit vn passage comme *de mort à vie*. Or le Nouveau Testament qui a esclairci les anciennes figures, n'a pas manqué de nous marquer les rapports que les benefices de l'Euangile auoyent au passage favorable de la Pasque des enfans d'Israel par des mots expres. Comme, pour exemple, en saint Iean chap. 13. il est dit que deuant la feste de Pasque Iesus scauoit que son heure estoit venue pour *passer de ce monde au Pere*, &c. Je demande pourquoi au suiet de la Pasque il est parlé de *passer de ce monde au Pere*, sinon pour nous monstrier vn des accomplissemens de la figure ? Ainsi au texte sus-allegué de S. Iean chap. 5. Iesus Christ disant que celui qui croit en lui ne vien-

viendra point en condamnation , mais
est passé de la mort à la vie , pourquoy ces
termes de passer de mort à vie que pour
regarder au mystere de la Pasque ? De
mesmes donc nostre Apostre a eu cet
esgard, puis que ce sont les mesmes ter-
mes. Et partant, mes freres, esiouïssons-
nous de trouuer ici la vraye matiere de
la meditation à laquelle ce temps nous
conuie. Donques comme les premier-
nés d'Israel estans exposés à la mort par
le glaïue de l'Ange destructeur, (figure
du glaïue de la vengeance diuine , le-
quel le Diable, qui auoit l'empire de la
mort, auoit en main comme executeur
de la iustice de Dieu) vn agneau fut mis
à mort en la place des premier-nés, qui
fut leur rançon , par laquelle ils furent
deliurés, & passerent de mort à vie. De
mesmes auïourd'hui meditons , qu'es-
tans en la mort sous le glaïue de la ven-
geance diuine , Iesus Christ , comme
l'Agneau de Dieu , & comme nostre
Pasque a esté sacrifié pour nous ; & que
par ainsi en sa mort nous trouuons no-
stre passage à la vie , en les meurtrissu- *Esa. 53.*
res nostre guerison, & en l'amende qui
a esté sur lui, nostre paix.

Secondement remarquez en ce benefice quatre passages de mort à vie que nous obtenons. Le premier est celui de nostre iustification , par laquelle Dieu nous absout de nos pechés & de la mort que nous auions encourue, nous allouant nostre foy à iustice : selon que l'Apostre dit, aux Rom. chap. 4. *qu'à celuy qui n'œuvre point , (c'est à dire, qui est destitué d'œuvres qui accomplissent la Loy) ains croit en celui qui iustifie le meschant , sa foy lui est allouée à iustice.* Le second est celui de nostre regeneration , lequel est joint au premier immédiatement & inseparablement, l'homme , à qui Dieu pardonne les pechés & donne droit à la vie eternelle, receuant par foy l'Esprit de grace en renouvellement & sanctification de son ame en vertus Chrestiennes ; selon que dit l'Apostre, Tit. 3. que *Dieu nous a saués selon sa misericorde par le lauement de regeneration & le renouvellement du S. Esprit, lequel il a espendu abondamment en nous par Iesus Christ nostre Sauueur , afin qu'ayans esté iustifiés par la grace d'icelui nous soyons heritiers selon l'esperance de vie eternelle.* En ce passage le fidele passe du

regne

regne des conuoitises charnelles , avarice, haine, vengeance, enuie, gourmandise, paillardise, ambition, comme d'une mort qui auoit faisi son ame, aux habitudes de l'amour & crainte de Dieu, de sainteté, iustice & charité, comme à vne nouvelle vie : car il meurt au monde & à peché , pour viure à Dieu & à sainteté. Ce passage se fait pendant tout le cours de la vie du fidele par son amendement, les bonnes œuvres estans autant de pas que nous faisons en ce chemin : & ici nous auons tousiours quelque chemin à faire : car pendant que nous sommes ici bas nous auons tousiours quelque chose à mortifier, & quelque chose de la vie du nouuel homme à auancer. Le troisieme passage est au moment de nostre mort corporelle, auquel nous passons de ce monde au Pere, & de mort à vie, nos ames estans recueillies au faisceau de vie, entre les mains de Iesus Christ & de son Pere, selon le passage duquel Iesus Christ disoit au brigand conuerti, *En verité ie te di que tu seras auiourd'hui avec moi en Paradis*, & pour lequel saint Estienne disoit à Iesus Christ, lequel il

Mat. 7. voyoit à la dextre de Dieu, *Seigneur Iesus reçois mon esprit.* Et le quatrieme sera au iour de la resurrection glorieuse, lors que tout l'Israel de Dieu estant retiré de ses sepulchres & de la puissance de la mort, en laquelle nos corps auoyent esté retenus, passera de ce monde en la Canaan celeste, en la iouissance d'une vie spirituelle, glorieuse & permanente. Qui est le passage que propose l'Apostre, 1. Thess. 4. quand il dit que qui ceux qui estoient morts en Christ estans resuscités, en suite les fideles qui resteront viuans & auront esté transformés, *seront ravis ensemble és nues au deuant du Seigneur en l'air pour estre tousiours avec le Seigneur.* Voila la premiere doctrine que nostre texte nous fournit au passage de mort à vie.

La seconde est contre le Purgatoire qui est enseigné dans l'Eglise Romaine pour vn milieu entre la mort & la vie. Car ils veulent qu'entre l'estat de mort eternelle, dont ils aduouent que le fidele est exempté & deliuré, & l'estat de la vie dans le ciel, dont le fidele a le droit, il y ait du feu en des lieux souterrains esquels le fidele soit bruslé
pour

pour vn temps , & que ce soit vn estat metoyen de souffrances temporelles deuës à la iustice de Dieu , entre les souffrances eternelles , & les ioyes de Paradis. Or nostre texte bat ces inuentions-là en ruine , quand il porte que nous sommes passés de la mort à la vie, comme en effect il n'y a point de milieu entre la mort & la vie. Et certes, si le sang de Iesus Christ , qui purge de tout peché, est alloué au fidele , il faut necessairement qu'il soit transferé de la mort à la vie. C'est pourquoi il est dit, Apocal. 14. *Bienheureux sont ceux qui meurent au Seigneur : car ils se reposent de leurs traiaux, & leurs œuures les suivent.* & l'Apostre dit , 2. Cor. 5. *que sçachans que pendant que nous logeons au corps , nous sommes estrangers du Seigneur, nous aimons mieux estre estrangers de ce corps pour estre avec le Seigneur.*

Et d'ici resulte vne troisieme doctrine, assau. que le fidele estant passé de la mort à la vie , & n'y ayant plus de condamnation contre lui , (selon que Iesus Christ prend ces choses pour equiuallentes, *ne venir point en condamnation, & estre passé de la mort à la vie*) les afflictions

que le fidele souffre ici bas depuis que il est en estat de grace , n'ont plus rien de mortel de l'ire de Dieu. Il pourra bien estre corrigé & chastié ici bas par
1. Cor. 11. *adversités, afin qu'il ne soit condamné avec*
Heb. 12. *le monde , & qu'il soit rendu participant de la sainteté.* (& cela est necessaire que puis qu'il a obtenu le droit à la vie éternelle , il y soit acheminé par chastimens paternels) Mais puis qu'il est passé de la mort à la vie , il est exempt de toute peine proprement dite, par laquelle il ait à satisfaire à l'ire & à la iustice de Dieu. Dont aussi l'Apostre dit, Rom. 8. *Il n'y a maintenant nulle condamnation à ceux qui sont en Iesus Christ.* Mesmes de là s'ensuit que la mort du fidele n'est plus vne mort , c'est à dire , qu'elle n'a plus d'aiguillon mortel contre lui : selon que l'Apostre dit, 1. Cor. 15. *O mort où est ta victoire? ô sepulchre où est ton aiguillon? Graces à Dieu qui nous a donné victoire par Iesus Christ.* Ne craignez donc plus la mort , ô fideles , vous l'avez passée. Ce qui reste n'est plus vne mort , mais la fin de vos miseres : & l'entree en la felicité. Voire esjouissez vous d'estre, pendant vostre séjour en la terre, desja
 de-

dedans la vie, assau. quant au droit qui nous est donné en Iesus Christ ; selon quoi l'Apostre dit , Ephes. 2. que Dieu nous a fait seoir ensemble és lieux celestes avec Iesus Christ : dont ailleurs il nous qualifie bourgeois des cieux : or la bourgeoisie est le droit à la cité. Et il dit ^{Philipp. 3. 20.} Gal. 4. *Maintenant tu n'es plus serf , mais fils : que si tu es fils , aussi es-tu heritier de Dieu par Christ.* Or l'heritier a droit à l'heritage , bien qu'il ne le possède pas encor. Mais si vous regardez non le ciel, mais la vie que nous y aurons, elle est de fait & actuellement encommencee en nous, selon que Iesus Christ dit, *Qui croit en moi a la vie eternelle : Qui* ^{Iean 6.} *mange ma chair & boit mon sang a la vie eternelle.* Item en sa priere à son Pere; *Cette est la vie eternelle de te cognoistre seul vrai Dieu , & celui que tu as enuoyé Iesus Christ.* Et de fait en la vie de Dieu nous considerons premierement la sapience & l'intelligence : secondement la iustice & sainteté & charité : en troisieme lieu la felicité & la gloire. Or nous receuons dès ici bas les premices de l'Es- ^{Eph. 1.} *prit de sapience & de reuelation* par la cognoissance de Dieu en Iesus Christ. Et

quant à la justice & saincteté nous en obtenons des degrés, estans *reneusts du nouuel homme créé*, dit l'Apostre, *selon Dieu en iustice & vraye saincteté.* Reste donc la felicité & la gloire laquelle nous attendons tandis que nous sommes ici bas au milieu de nos miseres. Et ie puis dire que nous en auons encor quelques commencemens en la paix de nos consciences, qui est vn auant-goust des delices celestes & du rassasiement de ioye qui nous y est promis.

Or, mes freres, combien est puissant l'argument, qui nous vient de ceci, à nous esiouir & consoler en Dieu dedans nos maux & nos miseres, comme desia transferés en la vie & en la felicité du Paradis de Dieu ! comme aussi à nous affermir en la pieté & en la crainte de Dieu. Car puis que tu es, ô fidele, desia dedans la vie, te laisseras-tu ramener de là dedans la mort, par les tentations que le monde & la chair te presentent ? Te laisseras-tu tirer du ciel où Dieu t'a appelé, dans les enfers d'où il t'a retiré ? Perdras-tu la couronne que il a desia comme mis sur ta teste, quand il t'a iustifié par la foy en Iesus Christ ?

Tien.

Tien donc ferme l'estat que tu as obtenu, & combale bon cōbat, pour demeurer en vne vie non de peu de iours ou de peu d'annees, comme est celle de ce corps, mais permanente à iamais.

Et vous, pecheurs endurcis & rebelles à l'Euangile, ayez horreur de l'estat deplorable où vous estes, pour en sortir par frayeur, & vous conuertir à Dieu. Car sans doute, si on vous parloit à present d'estre seulement pour quelques heures en la puissance du Diable & des demons, & dans les tenebres de l'abyssme, vous auriez horreur. Or vous y estes; car entant que les habitudes contraires à la charité & sainteté regnent en vous, la mort eternelle vous a saisis, & les tenebres de l'enfer occupent vostre ame.

Et vous fideles, que Dieu a retirés de cet estat, hastez-vous de vous en esloigner comme d'vn embrasement pire que celui de Sodome & Gomorrhe. Ne regardez point derriere vous, comme la femme de Loth: vous n'avez rien à regretter. Il n'y a là que mort & malediction. Laissez donc les choses qui sont en arriere, & vous avancez à celles

NNn

qui sont en deuant , tirans vers le but, ass. au prix de la supernelle vocation de Dieu.

Et quant au second poinct de nostre texte, qui concerne la cognissance & la preuve que nous auõs d'estre transferés de la mort à la vie ; voyons premiere-ment la refutation de l'Eglise Rom. laquelle veut que le fidele soit tousiours en doute de son salut & n'en ait que des coniectures. Car la cognoissance dont S. Iean nous parle en ce texte n'est pas vne cognoissance incertaine & coniecturale, mais certaine & asseuree : aussi le gage & l'arrhe que Dieu met en nous de nostre salut n'est pas vne chose incertaine & douteuse, puis que c'est l'Esprit d'adoption , & les effects de pieté & crainte de Dieu & de charité qu'il produit en nous : pourtant l'Escripture nous parle de la *pleine certitude & persuasion de nostre esperance*, Hebr. 6. & là mesme l'Apostre dit que Dieu est *intervenü par serment enuers nous, afin que nous ayions ferme consolation*; & que nous *tenions l'esperance comme vne ancre seure & ferme de l'ame* , penetrant iusqu'au dedans du voile où Iesus Christ est entré comme *auantcou-
reur*

neur pour nous. Car nous ne fondons pas nostre esperance sur la perfection de nos œuures, mais sur le merite de Iesus Christ. Et quant à la sincerité de nostre amour enuers Dieu & le prochain, elle est seulement la marque de l'application que Dieu nous a faite du merite de Iesus Christ & de la verité de nostre foi, & de l'operation du S. Esprit en nous.

Et partant, mes freres, apprenons de ce texte quel rang tiennent nos œuures en la iustification, & à ne pas confondre les preuues, marques & suites de nostre iustification avec la cause de nostre iustification. Car, comme nous vous auons touché ci-dessus, S. Iean n'y dit pas que l'amour que nous portons à nos freres soit ce qui nous a transferés de la mort à la vie : mais qu'en ce que nous aimons nos freres *nous cognoissons* que nous sommes transferés de la mort à la vie. Or la chose parle d'elle mesme, que la cause d'un effect si grand, assau. d'estre transferés de la mort à la vie, doit estre vn merite infini & vne rançon de prix inestimable. Et partant c'est raur au sang de Iesus Christ sa gloire que d'attribuer à nos œuures

NNn 2

d'estre causes d'un tel effect. Mais nos œuvres contribuent dedans nous à la cognoissance de cet effect , & en affermissent le sentiment en nos ames, aussi bien qu'elles le manifestent à nos prochains. Et par cela vous concilierez aisément les Escritures. Car il y a deux principes d'une chose ; l'un est pour la produire ; l'autre , pour la faire cognoistre. Le premier est la cause ; le second sont ses suites & ses effects. Quand l'Escriture parle du principe qui produit la iustification, comme fait S. Paul en l'Epistre aux Rom. & aux Gal. elle l'attribue toute à la promesse de grace & au sang de Iesus Christ apprehendé par foy , & point aux œuvres : mais quand elle parle du principe qui nous la donne à cognoistre , & de la verité de la foy qui soit capable de iustifier, alors elle nous propose les œuvres, & rejette toute foy comme vaine & morte si elle n'a les œuvres. Et de fait il faut remarquer deux differentes accusations contre l'homme au tribunal de Dieu: L'une de la part de la Loy, qui dit , Tu n'as pas accompli la Loy , & partant tu es sous malediction : de laquelle accusation

sation l'homme est iustificié s'il a creu en Iesus Christ : car Iesus Christ *est la fin de* ^{Rom. 10.} *la Loy en justice à tout croyant.* Mais il y a en suite vne accusation de la part de l'Euangile , qui est , Tu dis que tu as creu , mais ta foy a esté vne foy morte, vne simple profession de l'Euangile, sans œuures & sans charité. Or de cette accusation l'homme ne peut estre iustificié, qu'en verifiant sa foy par ses œuures. Et c'est à quoi regarde S. Iaques, quand il propose qu'Abraham & Rahab, ont *esté justifiés* (c'est à dire déclarés & approuvés auoir eu vne vraye foy) *par les œuures.*

Pourtant, mes freres, il faut que nous finissions ce propos en nous examinant si la foy par laquelle nous recourons à Iesus Christ & au merite de sa mort, afin d'estre transferés de la mort à la vie , est vne foy qui soit œuurante par charité. Car si bien estans iustifiez de Dieu nous auons senti en nous des sincerés desirs à nous acquitter de nostre deuoir enuers Dieu & le prochain ; neantmoins il nous faut esvertuer à produire pour l'advenir de plus abondans fruiets de iustice & de charité: il ne faut

pas nous arrester au passage , mais regarder nos defauts pour en gemir devant Dieu & les reparer. Or si nous regardons cette assemblée & cette Eglise en gros , nous y voyons par la grace de Dieu des effects de charité par l'assistance des pauvres. Car bien que la difficulté des temps d'une part accroisse le nombre des pauvres, & de l'autre diminue les reuenus, neantmoins les pauvres membres du Seigneur n'ont point esté delaisés jusqu'icy. Et cela soit dit à la consolation des bonnes ames desquelles Dieu touche les cœurs. Mais combien y en a-il qui defaillent à leur deuoir, & qui n'ont point de part à cette louange, ou plustost à cette grace de Dieu, & à cette preuve de leur communion à Iesus Christ & de leur salut ? lesquels nous exhortons au nom du Seigneur de penser sericusement à eux, & de retrancher leur luxe & leurs despenfes superflues , afin de ne se pas priver par faute de charité, de celle de Dieu enuers eux.

Mais pource que la charité consiste non seulement en aumosnes enuers les pauvres , mais aussi en debonnaireté à
par-

pardonner les offenses, & en sincerité de bienvueillance & de beneficence à nos prochains, soit au regard de leurs commodités, soit au regard de leur reputation: hélas ! combien y a-il d'enuies & de jalousies, combien de haines, combien de querelles, & de débats, & combien de mesdisances entre nous ! Combien voit-on pour quelques interêts ciuils & pecuniaires allumer facilement le feu de la haine, & former la diuision entre les familles ! Combien voit-on de promptitude à proces, au lieu de disposition à preuenir par accommodemens amiables toutes contentions ! O qu'en ceci nous auons besoin de charité ! Et ie somme les consciences de penser à elles & ne se flatter point, puis que les fonctions de charité ne sont pas chose indifferente, mais necessaires à salut: & que celui qui hait son frere demeure en la mort & n'a point la vie eternelle habitante en soy.

Venons donc, mes freres, venons par le Sacrement de la sainte Cene à Iesus Christ le souuerain exemple de charité & de debonnaireté, en renonçant à toutes nos inimitiés, enuies & defauts.

de charité, & reuestans des affections sinceres & cordiales de dilection fraternelle & des entrailles de compassion enuers les affligés. Car on ne peut auoir part à cet Agneau de Dieu tout debonnaire avec des cœurs de tygres & de lions, ni avec vne rapacité de loups. On ne peut receuoir la paix & la misericorde de Dieu avec des cœurs aliénés de paix & de charité, ni receuoir la vie eternelle avec vn endurcissement en des œuvres mortes.

Et si nous auons horreur de ce nom de *meurtriers*, gardons-nous d'en auoir la chose par nos actions & les mauuaises dispositions de nos cœurs, & nous souuenons que nostre Apostre l'a estendu à quiconque hait son frere : & d'abondant qu'il a compris l'indifference & la negligence sous la haine.

Or si nous reschauffons nos cœurs en l'amour fraternelle & charité, combien sera grande, mes freres, nostre consolation? Premièrement nous ne douterons point d'obtenir le salut & la vie eternelle, veu que nous l'aurons desia dedans nous. Secondement nous nous sentirons estre en la paix & en l'amour
du

du Pere celeste. Et pourtant dans les afflictions nous aurons assurance que elles ne nous pourront separer de la dilection de Dieu qu'il nous a monstree en Iesus Christ. En troisieme lieu, qu'est ce qui nous pourra effrayer, ou pourra troubler la tranquillité de nos esprits, puis que nous aurons desia vaincu la mort mesmes (le plus effroyable de tous les maux) estans passés de la mort à la vie, voire à vne vie bienheureuse & permanente ? Estudions-nous donc à aimer nos freres pour nous auancer en la vie, & auoir dès à present le Royaume & le Paradis de Dieu en nos cœurs, iusqu'à ce que nous y soyons recueillis là haut, pour avec les saints Anges & les Esprits bienheureux celebrer les merueilles de la charité de Dieu, qui nous a par le sang de son Fils transferés de la mort à la vie, & les vertus de celui qui nous a appelés des tenebres à sa merueilleuse lumiere. Ainsi soit-il.

Prononcé le 8. Avril 1646.